

CRITERIA

The location must be farther than 10 kilometres away from Brandon or Winnipeg to prevent smells blowing towards the cities and to reduce traffic congestion with trucks bringing livestock to the intensive livestock operations.



CRITÈRES

L'emplacement doit se trouver à plus de 10 kilomètres des villes de Brandon ou de Winnipeg afin d'empêcher les odeurs de pénétrer dans la ville et de prévenir les embouteillages avec les camions transportant les animaux à l'exploitation.



CRITERIA

The location must be within 50 kilometres from Brandon or Winnipeg to ensure that the intensive livestock operations can find enough employees to work.



CRITÈRES

L'emplacement doit se trouver à 50 kilomètres au moins des villes de Brandon ou de Winnipeg afin que l'exploitation dispose d'un réservoir suffisant de main-d'œuvre.



CRITERIA

To minimize driving on gravel roads, the new location must be located within 20 kilometres of a major highway.



CRITÈRES

Pour minimiser la conduite sur des routes de gravier, l'emplacement doit se trouver à 20 kilomètres au moins d'une route principale.



CRITERIA

To prevent animal wastes from contaminating the water of Manitoba, all intensive livestock operations must be farther than one kilometre from a river but within 10 kilometres of a river to ensure water for the animals.



CRITÈRES

Pour empêcher les déchets d'origine animale de contaminer les eaux du Manitoba, toutes les exploitations d'élevage intensif doivent se trouver à plus d'un kilomètre d'une rivière, mais à 10 kilomètres au moins d'une rivière pour assurer un approvisionnement en eau pour les animaux.

